

## RAPPORT DES TOTAUX DE FACTURES DE PLUS DE 25 000\$ POUR L'ANNÉE 2022

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

Le règlement numéro 01-R-23 sur la gestion contractuelle, est entrée en vigueur le 13 février 2023.

Ce règlement prévoit des mesures visant à :

Lorsque la Municipalité choisit d'accorder un contrat de gré à gré, les mesures suivantes s'appliquent, à moins que ces mesures ne soient incompatibles avec la nature du contrat :

- favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption
- prévenir les situations de conflit d'intérêts
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- favoriser, dans la mesure du possible et selon les critères et principes prévus au règlement, la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000\$ ou plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 CM.

Voici le sommaire des contrats de plus de 25000\$ adjugés par la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

FOURNISSEUR	MONTANT TOTAL
Le centre routier	28 073.26\$
Fédération québécoise des municipalités	38 858.32\$
Gaz-O-bar Énergie sonic inc. RDL	25 011.77\$
Gestion AJ (2003) inc.	313 043.51\$
Harnois énergies inc	57 363.41\$
Ministre des finances (sûreté du Qc)	28 609.00\$
MRC des Basques (quote-part)	129 523.25\$
Municipalité St-Jean-de-Dieu (incendie)	37 664.00\$
Tetra Tech (ing. Dossier eaux usées)	48 404.48\$
<b>Total</b>	<b>706 551.00\$</b>